

D 854 CHILI: TROIS PRÊTRES EXPULSÉS

Il n'y a pas que les milieux syndicaux et politiques à être touchés par une répression permanente. Périodiquement l'Eglise catholique est également victime de mesures arbitraires. Le dernier cas en date est celui de l'expulsion de trois prêtres étrangers travaillant à Pudahuel, banlieue ouest de Santiago. Il s'agit de Brendan Forde et Desmond Mc Gillicudy, irlandais, et de Brian Mc Mahon, australien. Les autorités leur reprochent d'utiliser leur action pastorale pour faire de la politique antigouvernementale. En toile de fond de l'épisode, c'est une fois de plus la grave détérioration de la situation économique et sociale qui apparaît, telle qu'elle a récemment été stigmatisée par les milieux syndicaux (cf. DIAL D 851) et politiques (DIAL D 853) du pays. Ci-dessous texte des différentes protestations des milieux d'Eglise catholique.

Note DIAL

1- Lettre pastorale du cardinal Silva (10 mars 1982)

Lettre du cardinal-archevêque de Santiago
à lire à toutes les messes dans les églises
et chapelles du diocèse

Chers fils et filles,

Je m'adresse à vous pour vous informer de la situation préoccupante faite à l'Eglise par le retrait de visa permanent dans le pays à trois prêtres: le P. Brendan Forde, franciscain irlandais; le P. Desmond Mc Gillicudy, irlandais également et membre de la Congrégation de Saint Joseph de Mill Hill; et le P. Brian Mc Mahon, australien et membre des Prêtres de St Coloman.

Notre réaction a été sereine, bien qu'attristée. Nous n'avons pas lésiné sur les démarches possibles pour obtenir que soit reconsidérée la mesure; et nous remercions publiquement le nonce apostolique, Mgr Angelo Sodano, pour son active préoccupation. Nous n'avons cependant pu obtenir aucune modification de la décision des autorités.

Ces faits, chers fils, nous préoccupent sérieusement. Avec ce jugement unilatéral de l'autorité administrative sur les gestes et comportements pastoraux des prêtres, s'introduit une pratique inacceptable pour l'Eglise. L'Eglise ne peut admettre que le pouvoir politique juge par lui-même de ses activités pastorales. Il n'y a pas eu dialogue entre l'autorité politique et l'autorité ecclésiastique. Ni non plus accusations délictuelles précises et proportionnées à la gravité de la mesure, mais seulement des allusions

vagues pour jeter le discrédit sur la réputation des pasteurs, et des ombres sur l'image publique de l'Eglise.

Il m'est très pénible d'avoir à vous dire qu'au cours de ces années-ci il y a eu de nombreux gestes d'hostilité à l'encontre de prêtres, de religieuses ou de laïcs dans les milieux populaires. Entre autres exemples, nous avons eu fréquemment des descentes de police dans les locaux paroissiaux ou des chapelles, et des questions posées qui sèment le doute et la peur chez les gens simples. Des groupes de catéchèse familiale se sont disloqués pour cette raison. On accuse les pasteurs d'organiser des activités politiques. De nombreux prêtres et religieuses ont des difficultés pour obtenir un visa de séjour dans notre pays, quand ils ne sont pas traités d'une manière étrangère à notre sens traditionnel de l'hospitalité. Des obstacles sont mis aux projets d'implantation de chapelles catholiques, tandis que des facilités sont offertes à des Eglises d'autres dénominations.

En arrière-plan de tout cela, nous constatons qu'on ne comprend pas la présence active de l'Eglise qui aide les pauvres dans leur affligeante situation économique avec ses conséquences pour eux. On en vient à penser que c'est faire de la politique que d'aider à se nourrir celui qui n'a pas de travail, ou à s'organiser pour trouver des solutions celui qui n'a pas de logement et celui qui ne peut payer ses notes d'eau ou d'électricité.

Nous espérons, chers fils et filles, que vous croyez en la sincérité de votre Eglise, que vous aimez et soutenez ceux qui consacrent leur vie à votre service en quittant pour cela père, mère, épouse, maison et pays. Parce que nous sommes catholiques, nous n'avons jamais considéré un frère dans le Seigneur comme un "étranger". Je veux que vous sachiez que ces prêtres jouissent de notre soutien et de notre confiance, et leurs familles religieuses de notre reconnaissance. Je vous invite à reconnaître la valeur de l'immense contribution que les congrégations religieuses ont apportée au développement du Chili, et cela depuis l'époque de la colonisation, congrégations dont les membres sont venus de tous les coins du monde pour servir simplement, largement, sans considération de personnes, comme le bon samaritain de la parabole.

Nous poursuivrons notre effort pour donner aux pauvres les Bonnes Nouvelles que nous avons reçues de Jésus. Nous sommes sûrs que le bon sens, la justice et le respect finiront par s'imposer. L'Eglise veut la paix, non la haine; elle souffre de mesures qu'elle estime passionnelles, disproportionnées et non méritées.

Que durant ce Carême notre prière, la contrition de nos péchés et l'amour fraternel contribuent à créer dans notre patrie un climat plus sain de vie collective, comme la majorité des gens le désirent certainement, pour que soient réglés ces problèmes.

Je vous bénis affectueusement.

Raul cardinal Silva H.
archevêque de Santiago

2- Déclaration de la Conférence des religieux du Chili (15 mars 1983)

Le comité directeur de la Conférence des religieux du Chili (CONFERRE) fait savoir qu'il rejette de la façon la plus énergique la manière employée pour faire quitter le pays à trois prêtres qui travaillaient jusqu'alors dans la banlieue ouest de Santiago.

Cette expulsion est pour nous parfaitement inacceptable. Nos communautés qui ont subi dans la chair en de nombreuses parties du monde le poids de la persécution religieuse, de l'emprisonnement et de l'expulsion, sont conscientes des conséquences que peuvent entraîner de telles mesures, d'autant plus qu'elles ne constituent pas des faits isolés.

En nous opposant au traitement infligé à nos frères, nous n'entendons aucunement demander des privilèges pour l'Eglise, mais la liberté et un ordre juridique moralement juste pour garantir cette liberté.

CONFERRE exprime son accord avec la déclaration du cardinal-archevêque de Santiago et fait sien son contenu. Elle tient à souligner par la même occasion son estime la plus profonde pour ceux qui travaillent avec les plus pauvres et qui, dans l'incompréhension aux multiples faces, se sont voulu solidaires avec ceux qui subissent le plus la situation angoissante que traverse le pays.

CONFERRE, qui rassemble huit mille religieux de diverses congrégations, a eu pour politique dans les moments difficiles d'examiner calmement les faits, de rechercher le dialogue et de soutenir en tout les démarches faites par leurs pasteurs. Dans les circonstances actuelles elle estime qu'il est de son devoir de mobiliser tous ses moyens pour que les religieux du pays prennent conscience de la situation qui est la nôtre et posent, dans leurs communautés et tâches apostoliques, des gestes publics conformes à leur vocation de témoins de la liberté évangélique.

Le comité directeur des religieux du Chili fera parvenir une information approfondie et objective aux conférences-soeurs d'Amérique latine, d'Amérique du Nord et d'Europe. CONFERRE espère qu'en agissant de la sorte, avec les moyens évangéliques à sa portée, elle apportera une contribution efficace au changement de la situation du pays; et que, si les frères actuellement accusés sont contraints de partir, elle permettra leur retour par la grande porte de la patrie, de sorte qu'ils puissent continuer à travailler avec l'estime et la considération du peuple chilien qui sait reconnaître leur dévouement.

Fernando Montes Matte,
provincial de la Compagnie de Jésus
président

Margarita María Hurtado G.
provinciale du Sacré-Coeur
vice-présidente

Moisés Silva G.
provincial des PP. Rédemptoristes
vice-président

3- Déclaration du Comité permanent de l'épiscopat (18 mars 1983)

Les faits récemment survenus concernant les PP. Forde, Mc Gillicudy et Mc Mahon ont amené le comité permanent à tenir une réunion extraordinaire dans la journée d'hier. Après avoir examiné ces cas et d'autres similaires dans différents diocèses du pays, nous déclarons ce qui suit:

1- Nous reconnaissons et admirons sincèrement la valeur du travail de ces prêtres nés en dehors du Chili. Ils sont pour nous, évêques ou fidèles, des

frères: ils ont la même foi, reconnaissent le même Père et obéissent au même successeur de Pierre. Ils ont quitté famille et patrie pour mettre leurs talents au service de l'Eglise du Christ.

2- Comme tout autre citoyen ils ont, eux aussi, la possibilité d'enfreindre la loi. Nous ne demandons, pour eux comme pour nous, aucun privilège. Mais nous n'acceptons pas non plus qu'on préjuge des intentions ou qu'on prenne des mesures graves sans un sérieux discernement exercé par des personnes compétentes.

3- Le pouvoir exécutif a sans aucun doute le droit et le devoir de veiller à la tranquillité du pays; mais il est de la compétence exclusive de l'Eglise, et non du pouvoir exécutif, de définir le terrain propre à son action pastorale. Les droits et devoirs de l'Etat comme de l'Eglise portent fréquemment sur les mêmes domaines. Un bon accord ne sera donc possible que grâce à un dialogue franc et efficace pour parvenir à une coexistence pacifique. Dans cette affaire, les perdants ne sont pas seulement l'Eglise ou le gouvernement. C'est aussi le pays, la société humaine.

4- Le Comité permanent de l'épiscopat condamne la procédure suivie, l'usage non nécessaire d'un énorme déploiement de forces policières - jamais employé jusqu'alors, même à l'encontre des pires criminels - ainsi que le mode trompeur et faux de leur comportement. De tels faits entraînent une grave détérioration dans nos rapports qu'il sera difficile de corriger avant longtemps; mais fidèles à notre tâche de réconciliation, en particulier à l'occasion de cette Année sainte de la rédemption, nous continuerons d'oeuvrer dans ce sens.

Notre pays a besoin de paix pour pouvoir se reconstruire. L'Eglise rejette toute violence, d'où qu'elle vienne. La seule façon de parvenir à la paix sans usage de la violence c'est de rechercher ensemble un accord sur la base de la vérité, de la justice et de l'amour.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 260 F - Etranger 310 F - Avion 380 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441